De Connecter Efficacement Avec les Collègues...

Le rôle et la fonction des départements et de leurs dirigeants dans l'organisation de l'Église Adventiste du Septième jour.

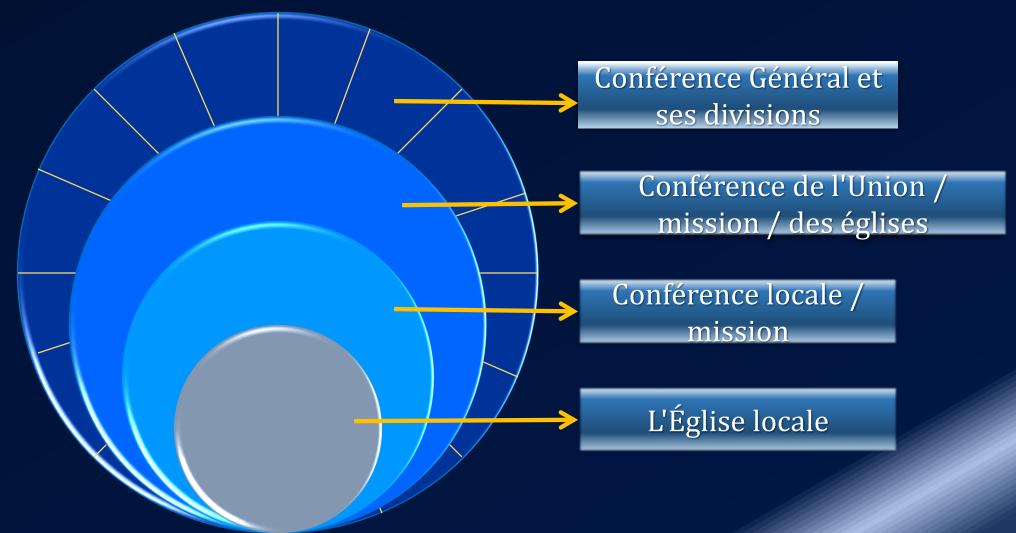
Les vraies questions :

- 1. Quel est le rôle des départements dans la structure globale de l'église ?
- 2. Quelles sont les fonctions d'un département?
- 3. Comment est-ce que les directeurs de départements se rapportent à :
 - a. Leadership dans l'organisation qui emploie?
 - b. Leadership dans les organisations qui supervisent?
 - c. Leadership dans les organisations supervisées?
 - d. Leadership dans les autres départements?
- 4. Qu'est-ce qui est attendu du directeur (s) de département?

Les Départements dans la structure de l'Église — Où ?



Les départements à tous les niveaux de la structure



Quelles sont les fonctions d'un département?

- Les départements sont créés, nommés et doté en personnel afin de promouvoir des aspects spécifiques de la vie et la mission de l'Église.
- Les départements sont autorisés et les directeurs élus par l'action du Comité exécutif de l'unité et / ou la réunion de circonscription. (Voir les Règlements de la Conférence Générale, Article X, Sec. 1)
- La structure départementale de la Conférence Générale sert d'un modèle pour la structure de département aux divisions, aux unions et aux conférences / missions locales. (Voir la Manuel de Règlements de la Conférence Générale B 40 45)

Les directeurs / secrétaires des départements et associations <u>assistera les membres de la direction</u> de la division dans le leadership et au ministère de l'église, en promouvant des plans et des programmes mis au point en coordination avec leurs homologues de la Conférence Générale, et en <u>facilitant la participation des membres</u> dans la mission de l'Église.

—Manuel de Règlements

de la Conférence Générale, B 40 40

Ceci sera accompli par la production de ressources, par le biais de promotion, la coordination et la formation. Les plans et programmes des départements doivent être développés et coordonnés par les départements sous la direction d'un officier administratif, être traités à travers l'intermédiaire de l'administration et recevoir l'approbation du comité exécutif, chaque fois que cela est jugé souhaitable, avant leur mise en œuvre et leur promotion sur le champ. —Manuel de Règlements de la Conférence Générale, B 40 40

... le soin étant nécessaire pour s'assurer que <u>tout</u> lancement de plans sera fondé sur l'action du comité exécutif, les membres de la direction étant au courant des plans du département et des méthodes de promotion. Ainsi, dans toute organisation, tous les départements seront en mesure de coopérer entre eux dans promotion de champ.

—Manuel de Règlements de la Conférence Générale, B 40 50

1. Aux dirigeants de l'organisation employeur.

Article X, Sec. 2

10

- 1. Au leadership de l'organisation employeur.
 - a. Le travail sous le leadership du président / Comité de Direction.
 - b. Aider les membres de la direction.
 - c. Promouvoir les plans et programmes approuvés par le Comité de Direction.
 - d. Servir dans la capacité consultative aux unités de champ des organisations employant.
 - e. <u>Une mise en garde</u> : Ne venir pas au leadership avec seulement des problèmes..

- 2. Au leadership des organisations qui supervise.
 - a. Interagir avec la contrepartie du département au sein de l'organisation superviser.
 - b. Soutenir l'adaptation et la mise en œuvre des plans et des programmes approuvés par le Comité de Direction de l'organisation superviser.
 - c. Fournir les rapports / informations demandés par le directeur de département au sein de l'organisation superviser.
 - d. Coordonner les visites sur le champ de la directrice du département de l'organisation superviser.

- 3. Au leadership des organisations qui sont supervisées.
 - a. Interagir avec la contrepartie de département à l'organisation supervisée.
 - b. Aider à l'adaptation et à la mise en œuvre des plans et programmes approuvés par le Comité de Direction de l'organisation superviser et / ou supervisée.
 - c. Examiner / analyser / conseiller / conférer en ce qui concerne les rapports de l'organisation supervisée.
 - d. Assister, par le biais de visites sur le champ, les directeurs du département de l'organisation supervisée dans les activités de formation / promotion.

- 4. Au leadership des autres départements.
 - a. Travailler en collaboration avec les autres directeurs de département dans l'organisation employeur.
 - b. Efforcer-vous de créer une synergie entre les départements pour faire avancer la mission de l'Église et les plans / programmes approuvés par le Comité de Direction.
 - c. Encourager des connexions, surmonter les obstacles.

L'état d'esprit départemental : murs ou fenêtres

"La force de l'équipe réside dans chaque membre individuel. La force de chaque membre réside dans l'équipe." — Phil Jackson

La conscience de l'équipe, pas la mentalité de célébrité

"Que nul ne s'imagine que l'œuvre de Dieu n'a pas besoin d'autres talents que les siens... Si bonnes que soient ses méthodes, la variété des compétences est indispensable; l'œuvre ne saurait être façonnée, organisée d'après les conceptions particulières d'un seul homme. Un esprit de coopération et d'unité est indispensable pour <u>obtenir un tout</u> harmonieux, chaque ouvrier remplissant la tâche que Dieu lui a confiée, jouant le rôle qui lui convient, et suppléant ainsi aux insuffisances des autres. Un ouvrier laissé seul à travailler risque de s'imaginer que ses talents se suffisent à eux-mêmes".

—Ellen G White, Évangéliser, p. 104

Création de la conscience de l'équipe :

- Tout le monde est nécessaire.
- Tout le monde apporte une contribution unique à l'ensemble.
- Tout le monde soutient la mission / le programme global.
- Tout le monde communique.
- Tout le monde tire dans la même direction.

Qu'est-ce qui est attendu des directeurs de département?



Les directeurs de département portent de nombreux chapeaux : l'ambassadeur, le conseiller, l'inventeur, l'auteur, le formateur, le vendeur, le joueur d'équipe, l'inspecteur, l'entraîneur, le producteur, l'accumulateur de ressource, le solutionneur de problèmes, le statisticien, l'analyste

Directeurs de départements — questions personnelles :

• Vivre une vie équilibrée.

Pour vivre une vie équilibrée est plus un art qu'une formule.

La vie devient complètement déformée quand nous : adorons notre travail, travaillons dans notre jeu et jouons dans notre culte.

Directeurs de départements — questions personnelles :

- Vivre une vie équilibrée.
- Connaître vos forces et vos faiblesses dans les variées rôles.
- Faire appel à l'expertise des autres (les collègues, les directeurs à d'autres niveaux d'organisation, les laïques, etc.)
- Maintenir la communication avec le président, l'équipe des officiers et le Comité Exécutif de l'organisation employeur.
- Développer vos compétences.
- Grandir dans votre marche avec Dieu.